

VOITURE
ÉLECTRIQUE



L'électrique, ça roule !

- **Plus écologiques** : les voitures électriques émettent moins de gaz à effet de serre sur leur durée de vie qu'une voiture thermique.
- **Moins chères à l'entretien** : faible quantité de pièces soumises à l'usure, absence de vidange et de pot d'échappement, donc moins de pannes que sur les thermiques.
- **Moins de nuisances sonores** : à vitesse égale, le bruit d'une voiture classique est d'environ 80 dB et celui d'une voiture électrique est d'environ 10 dB.



Le secteur des transports est le plus gros pollueur du pays, avec près de **30 %** des émissions de gaz à effet de serre.



En 2022, la France vise **600 000** véhicules électriques en circulation et **100 000** bornes.



48 % des personnes interrogées se déclarent prêtes à envisager l'achat d'un véhicule électrique.

VOITURE ÉLECTRIQUE
À MOINS DE
30 km/h
PAS DE BRUIT

Aides de l'État pour financer l'achat d'un véhicule électrique : le montant de l'aide est de 27 % du coût d'acquisition TTC du véhicule, augmenté le cas échéant du coût de la batterie si elle est louée, dans la limite de 6 000 €. Si vous mettez à la casse un véhicule diesel ancien, vous pouvez bénéficier aussi de la prime à la conversion sous certaines conditions.

EN 2022
1 BORNE
POUR
6
VÉHICULES
ÉLECTRIQUES
EN CIRCULATION

www.promotelec.com

Association
Promotelec
Le bon sens dans l'habitat